

## BULLETIN DE L'ACADEMIE DE RENNES



N°50 octobre 2012

### SPECIAL MOBILISATION

#### Refondation de l'école - la santé des élèves

Lors de la concertation sur « la refondation de l'école » et notamment dans la partie « une école attentive à la santé des élèves », les missions spécifiques des infirmières de l'Éducation Nationale ont été totalement ignorées.

Vous trouverez en page 3 l'extrait du rapport remis au Président de la République traitant de « la santé à l'école ».

Vous pourrez ainsi constater que des propositions sont faites de « restructurer » l'organisation « médecin-infirmière » en service, et d'intégrer au socle commun l'éducation à la santé, ce qui laisse entendre qu'elle soit confiée aux enseignants.

Il n'est fait dans ce rapport aucunement question de nos missions d'accueil, d'écoute et de soins auprès des élèves.

Les élus régionaux, les services de santé des grandes villes, les médecins de l'éducation nationale, tous plaident pour que la politique de santé relève d'une coordination interministérielle et que la gouvernance ne soit plus assurée par le Ministre de l'Éducation Nationale.

C'est là que tout se joue, car nos missions seront déclinées en fonction des objectifs du ministère dont nous dépendrons.

En page 2, nous vous expliquons les différences entre une gestion EN et une gestion interministérielle.

Une fois encore, nous allons devoir nous mobiliser pour faire entendre la parole des infirmières et l'importance de leur place au sein de l'École.

**Le SNICS appelle donc à une manifestation le jeudi 22 novembre à Paris**

**Pour des vraies missions auprès des élèves  
Pour défendre notre place à l'Éducation Nationale  
Soyons nombreuses et mobilisées le 22 novembre à Paris**

### A RETENIR

**CAPA promotion  
15 novembre**

**Mobilisation à  
Paris  
22 novembre**

#### LE SITE DU SNICS

Le nouveau site du SNICS-académique est régulièrement actualisé.

N'hésitez pas à la consulter

[SNICS-FSU-BRETAGNE](http://SNICS-FSU-BRETAGNE)



### SOMMAIRE

Page 2 : Coordonnées du secrétariat académique  
+ Brèves : compte-rendu du Groupe de travail sur la CAPA/les conséquences d'un passage à l'interministériel  
Page 3 : la refondation de l'école  
Page 4 : lettre de mobilisation  
Page 5: CP commun SNICS/SNIES +référence des textes  
Page 5: la mobilisation/les modalités  
Pièce jointe: Convocation pour le congrès extraordinaire

## Secrétariat académique

### Secrétaire académique

**Cécile GUENNEC**

Collège Marcel Pagnol

56240 PLOUAY

Tel pro 02 97 33 39 31

Tel perso 06 61 41 01 22

[cecile.guennec@laposte.net](mailto:cecile.guennec@laposte.net)

### Secrétaire académique adjointe

**Marie Christine LORVELLEC**

Lycée Sévigné

35 513 CESSON SEVIGNE

Tel pro 02 99 83 52 68

Tel perso 06 86 57 63 17

[marie.christine-lorvellec@ac-rennes.fr](mailto:marie.christine-lorvellec@ac-rennes.fr)

### Trésorière académique

**Laurence FRAJDENBERG**

34 rue du Professeur Cassin

56850 CAUDAN

Tel pro 02 97 76 17 68

Tel perso 06 86 59 67 33

[laurence.frajdenberg@wanadoo.fr](mailto:laurence.frajdenberg@wanadoo.fr)

**Sylvie BENECH**

Lycée Jean Monnet

22800 QUINTIN

Tel pro 02 96 74 86 26

[sylvie.benech@ac-rennes.fr](mailto:sylvie.benech@ac-rennes.fr)

**Christine PROU**

Université Rennes

Tel pro 02 99 14 14 64

[christine.prou@uhb.fr](mailto:christine.prou@uhb.fr)

**Colette DUVIGNEAU**

Collège MUR de BRETAGNE

Tel pro 02 96 28 50 74

[colette.duvigneau@laposte.net](mailto:colette.duvigneau@laposte.net)

**Isabelle MUSSEAU**

Collège Pensivy - Route de Coray

29140 ROSPORDEN

Tel pro 02 98 66 95 70

Tel perso 02 98 50 54 58

[isabelle.musseau@wanadoo.fr](mailto:isabelle.musseau@wanadoo.fr)

**Marie-Hélène GRACIA**

Collège J Kerbellec

Route de Gestel

56530 QUEVEN

Tel pro 02 97 05 08 58

Tel perso 06 20 58 47 11

[mhgracia@orange.fr](mailto:mhgracia@orange.fr)

**Brigitte LE PARC**

Lycée Marie Le Franc

128 Bd Léon Blum - BP 2146

56321 LORIENT CEDEX

Tel perso 06 89 55 20 34

Tel pro 02 97 87 20 14

[brigitte.le-parc@laposte.net](mailto:brigitte.le-parc@laposte.net)

## Compte rendu du groupe de travail préparatoire à la CAPA du 15 octobre 2012

Le GT s'est tenu en présence du secrétaire général, du DRH, de la chef de division de la DIPATE, du secrétariat de la DIPATE et de deux chefs d'établissement. -Le SNICS et le SNIES étaient présents.

Le SG commence par rappeler les dispositions statutaires en s'appuyant sur l'exposé des motifs du décret n°2012-762 du 9 mai 2012. Il explique la structuration en deux grades et deux classes dans le premier grade et rajoute que : « l'ancienneté dans le 8<sup>ème</sup> échelon du B sera respecté pour un passage en CS. Par contre pour l'accès en HC, nous avons une problématique que nous allons vous expliquer. En effet, et au regard des textes, les ICT remplissent des missions d'encadrement auprès de la profession. Elles exercent des responsabilités particulières et elles sont les conseillers techniques du Recteur et des DASD. Nous avons pu observer leur qualité en terme d'organisation dans le cadre de la grippe H1N1. Nous voulons apporter un bonus à la fonction, suite à leur demande d'audience avec Monsieur le Recteur. Cependant, c'est seulement après avoir exercé 5 ans en tant que ICT qu'elles accéderont au HC ».

Le SNICS rappelle qu'il n'y a pas de grade fonctionnel de la profession et qu'en terme de responsabilités particulières, les infirmières dans leurs missions d'accueil, d'écoute et de soins, engagent aussi leurs responsabilités pour la santé des élèves. Nous rajoutons, que les infirmières sont aussi des conseillers techniques auprès de leur chef d'établissement. Nous nous appuyons sur l'exposé des motifs pour rappeler que seule l'ancienneté dans l'échelon au 8<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> dans l'ancien statut doit être retenue pour les promotions en CS et HC. Nous devons respecter un schéma de carrière identique à la FPH et que la structuration en deux grades et deux classes pour le premier grade aura disparu au bout de dix ans maximum. En même temps, au terme de cette même période, toutes les infirmières en CS au moment de la parution du décret devront avoir été promues en HC.

Le SNIES prend la parole et appuie ce que nous venons de développer.

Le SNIES accepte une déclaration préalable commune avec le SNICS pour la CAPA.

## Les statuts des personnels à l'EN et dans les différentes administrations de l'état

A l'EN	En Interministériel
Tableau périodique de mutation : apporte une certaine équité à l'EN Possibilité de faire 6 choix	Affichés sur le BIEP (bulletin interministériel de l'emploi public) Dossier de candidature : CV, situation familiale, lettre motivation+ postes profilés, 3 choix seulement
Affectation sur un établissement car le sens de recrutement des infirmières est la réussite scolaire des élèves.	Pas de notion d'établissement mais d'un territoire (déplacement individuel) Ms aussi Notion de « service infirmier » qui peut donc aussi être déplacé
RTT : découle du sens de recrutement donc 36 semaines travaillées	Le Temps de présence ne dépendra plus du temps de présence élèves d'où Moins de vacances
Hiérarchie du chef d'établissement	Hiérarchie du médecin directeur général
Avancement : tableau + barème, évaluée sur « la manière de servir ».	Avancement en fonction de l'entretien avec le médecin directeur régional, sur les objectifs fixés par lui en fonction des objectifs donnés par l'ARS
Primes : taux proposés par le MEN et décliné par académie	Primes : fixées à l'interne, individualisée, en fonction de la note

**Cette mobilisation est importante et d'elle dépend l'avenir de notre profession  
Soyons nombreuses à Paris !**

## Extrait du rapport remis au Président sur la refondation de l'école

### **La santé des élèves**

« La politique de santé à l'École contribue à la réussite et au bien-être de tous les élèves. Une politique de santé scolaire doit viser à la fois l'amélioration du suivi de la santé des élèves et le développement d'une véritable éducation à la santé pour les amener à adopter des comportements responsables, pour eux-mêmes et pour autrui, et respectueux de l'environnement.

Or aujourd'hui, en raison d'un manque structurel de personnels médicaux et de santé, l'École peine à remplir ses missions (bilan à six ans, dépistage...). Les situations sont en outre très différentes d'une école ou d'un établissement à l'autre, et les disparités territoriales sont marquées.

- Renforcer la mission de dépistage et de suivi de la santé et renforcer la collaboration des services de l'éducation nationale avec ceux existant sur le territoire (PMI...).
- Assurer de bonnes conditions d'hygiène notamment dans les locaux sanitaires. Veiller aux conditions d'accueil dans les locaux de restauration. Mettre à profit les nouvelles technologies et les pratiques pédagogiques pour diminuer sensiblement le poids des cartables.
- Garantir aux familles en grande précarité l'accès à la restauration scolaire par l'apport d'une aide financière.
- Promouvoir l'éducation à la santé en l'intégrant aux programmes scolaires et en redynamisant dans les établissements du second degré, les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC). Appliquer les textes qui prévoient l'obligation d'une éducation à la sexualité. »

Vous constatez qu'on ne parle pas d'un manque de personnel mais d'un « manque structurel » : le projet est donc de restructurer les personnels de santé en service où nous serions sous la responsabilité d'un médecin.

Le problème des infirmières de l'Education nationale aujourd'hui est de savoir **si oui ou non** le Ministre garde la compétence de la gouvernance de la santé ou s'il s'apprête, sous la pression des syndicats de médecins, à la confier aux ARS, c'est-à-dire à une autorité interministérielle. Pour rappel, les ARS, c'est toujours l'Etat (donc il ne s'agit pas de décentralisation !) mais avec d'autres dispositions en terme de missions, temps de travail etc.

Les missions élaborées par un pilotage interministériel verraient disparaître très vite la spécificité du soin infirmier dans l'EN et ouvriraient la porte à des projets de fusion de corps qui ne demandent qu'à naître. (le nouveau décret interministériel des AS est d'ailleurs déjà sorti : décret n° 2°12-1098 du 28 septembre 2012)

Il faut savoir qu'il y a aussi une réflexion en ce moment sur les missions des infirmières en lien avec un grand plan de santé des enfants et des adolescents en cours d'élaboration avec le Ministère de la santé.

La situation est grave et notre cas n'est pas isolé :

- les copys vont quitter l'EN
- le décret d'un corps interministériel des AS est sorti en octobre 2012

Le projet de loi doit être rédigé d'ici la fin de l'année puis présenté au Conseil d'Etat. Le texte sera ensuite présenté en Conseil des ministres et le débat parlementaire "aura lieu à partir de janvier".

**C'est pourquoi le SNICS vous appelle à manifester le 22 novembre 2012 à Paris pour dire non à ce projet qui nie notre professionnalisme, et l'importance de notre présence auprès des jeunes qui vont perdre les lieux d'écoute et de confidentialités que sont nos infirmeries !**

## Lettre de la secrétaire nationale du SNICS aux infirmières

Cher(e)s collègues,

Aujourd'hui, le gouvernement a décidé d'engager, au pas de charge, les négociations sur la loi d'orientation de l'Ecole. L'issue de ces négociations conditionnera le sort réservé à la santé des élèves et le devenir des infirmières de l'Education nationale. Le calendrier annoncé prévoit de clore ces négociations pour la fin novembre 2012 !

Au-delà des divergences que nous pouvons avoir entre nous sur la priorité des missions dont nous avons la responsabilité, nous sommes tous et toutes attachés à ce qu'elles continuent de répondre aux besoins des élèves. Cela suppose que notre profession relève toujours du ministère de l' Education nationale. Or, aujourd'hui, nous nous heurtons à un projet qui remet en cause notre existence même à l'Education nationale.

En effet, le projet qui nous a été martelé depuis le 23 juillet à l'occasion de la concertation sur l'Ecole, préconise de balayer la spécificité de notre profession auprès des élèves en imposant une vision globale de santé publique à partir de laquelle seraient définies de nouvelles missions. Malgré nos propositions, ce projet n'a pas bougé. Il s'agit notamment de faire disparaître subrepticement la notion d'élève au profit de « l'enfant et l'adolescent » avec des conséquences directes sur l'organisation des personnels:

- Il s'agit « d'intégrer la politique de santé des élèves dans une politique globale de santé des enfants et adolescents » (SNMSU UNSA Education)
- Il s'agit de prévoir « Une organisation matricielle permettant de regrouper des métiers en coordonnant leurs travaux pour la réalisation d'un projet précis adaptable suivant les territoires » (SNMSU UNSA Education)
- « Il s'agit « d'améliorer les conditions de pilotage régional de la politique de santé en faveur des enfants et des adolescents par les agences régionales de santé » (Rapport de l'assemblée nationale sur la médecine scolaire)
- Il s'agit de prévoir « une nouvelle organisation sous forme de cellule interministérielle pour définir le contrat cadre et un comité de pilotage national » (ASCOMED).

Plus grave encore, ce projet d'externalisation de la santé à l'Ecole est encouragé par les déclarations des recteurs à la dernière conférence des recteurs qui s'est tenue ces jours derniers. A la question posée par le cabinet du ministre de l'Education nationale, sur les « services » de l'Education nationale que les recteurs souhaiteraient voire externalisés, les recteurs ont répondu sans hésiter : « les services médico-sociaux ». Marc-Pierre Mancel, conseiller santé, nous a précisé que les personnels infirmiers étaient inclus dans ces « services ».

Les conséquences pour les infirmières de l'Education nationale sont donc redoutables. Outre le fait que la réponse des infirmières aux besoins des élèves disparaît au quotidien, c'est notre place dans la structuration de l'Ecole qui est remise en cause (hiérarchie, temps de travail, droits à mutation, évaluation, avancement.....) au profit d'un pilotage médical dans une organisation « matricielle » interministérielle. En effet, si la notion d'élèves disparaît, le temps de travail sera réorganisé en conséquence, non plus sur les 36 semaines liées à la présence des élèves, mais sur 47 semaines. Il faut se souvenir, en outre, que nous avons obtenu le forfait de 10% sur la base des missions devant élèves sur le temps scolaire.

De plus, TOU(TE)S les infirmier(e)s de l'Education nationale seraient intégré(e)s dans une structuration déjà existante en interministériel et deviendraient des opérateurs de santé chargé(e)s de fournir des indicateurs de santé des enfants et des adolescents pour mettre en valeur le travail d'une hiérarchie médicale. C'est une régression insupportable pour la profession infirmière que le SNICS ne peut accepter !

Ce projet est en parfaite cohérence avec la réflexion qui est conduite au ministère de la santé qui prépare pour les prochains mois un grand plan de santé publique en direction des enfants et des adolescents. Enfin, il est aussi cohérent avec la réflexion conduite en ce moment au ministère de la fonction publique sur la fusion des corps.

Ce qu'il faut comprendre, c'est que c'est bien toute notre histoire à l'Education nationale, qui est sur le point d'être balayée à l'occasion de la nouvelle loi d'orientation sur l'Ecole.

C'est pourquoi, le conseil national du SNICS, réuni les 9, 10 et 11 octobre, a décidé de redonner la parole aux infirmières de l'Education nationale en organisant une **mobilisation d'une ampleur exceptionnelle à Paris le jeudi 22 novembre**. Aussi, nous nous adressons à chacun(e) d'entre vous, professionnel de santé de l'Education nationale pour vous demander de vous joindre à nous afin de faire entendre la parole des infirmier(e)s, parole bâillonnée au cours de cette « concertation » sur l'Ecole.

Nous comptons sur vous pour défendre ensemble notre belle profession et son maintien dans l'Education nationale, au service des élèves et de leur réussite scolaire.

Bien cordialement

- Béatrice Gaultier

## Communiqué de presse commun SNICS-SNIES

Paris le 20 septembre 2012

### Quelle gouvernance pour la santé à l'école ?

Le SNICS-FSU et le SNIES-UNSA, représentant plus de 94% des infirmiers de l'éducation nationale, ont participé activement aux ateliers sur la refondation de l'École organisés par le Ministre de l'Éducation Nationale.

La concertation devait amener une réflexion sur les conditions optimales de la santé des élèves essentielle à la réussite scolaire de tous les élèves.

Force est de constater que la composition des groupes crée un déséquilibre en faveur d'une approche médico-centrée, non représentative des différents professionnels de santé présents à l'école..

Le choix d'une présence accrue de médecins est favorisé. Les infirmiers de l'éducation nationale représentent près de 85% des professionnels de santé à l'école. La non prise en compte de cet état de fait est significatif de ce choix et a orienté, de manière délibérée, les débats ainsi que les propositions retenues.

L'absence d'infirmiers de l'éducation nationale tant au niveau de l'animation qu'au niveau de la co-présidence de l'atelier santé est, en ce sens, plus que significative de cette volonté délibérée d'occulter la parole de ces professionnels de santé.

Un consensus a pu être trouvé, à la marge, sur certaines thématiques. Cependant le Ministre de l'Éducation Nationale aura à se prononcer sur le pilotage de la santé à l'école qui est un des points forts de divergences. Il ne pourra faire l'impasse sur ce que notre profession d'infirmière apporte à la santé des élèves et notamment sur les 15 millions d'élèves qui viennent les consulter chaque année dans leurs infirmeries. Il ne pourra faire l'impasse sur la nécessaire explication d'un choix qui viendrait à ne plus prendre en compte le mal-être des adolescents (2ème cause de décès en France, Contraception d'urgence, IVG etc) au profit d'un modèle passéiste de santé, fruit d'un fort lobbying médical.

Nos deux syndicats réaffirment leur opposition à un éventuel pilotage ou cadrage médical de la politique de santé en faveur des élèves. Nos deux syndicats réaffirment que la santé est un facteur de la réussite scolaire des élèves et que son pilotage doit être assurée par l'école en respectant la structuration du ministère de l'éducation nationale.

Le SNICS-FSU et le SNIES-UNSA défendent également l'autonomie professionnelle des infirmières, responsables de leurs actes en toutes circonstances devant la loi.

Ils s'opposeront formellement à une gouvernance médicale et n'hésiteront pas à faire entendre leur volonté comme ils ont su le faire, de nombreuses fois, au cours des deux dernières années.



### Pour aller plus loin

Vous trouverez ci-joint le lien du rapport sur la refondation de l'école avec page 44 la partie consacrée à la santé [refondons l'école de la république - rapport de concertation](#)

Dans le dernier but en blanc national 71 toutes les analyses sur les débats et les contributions du SNICS : [bulletin 71 SNICS](#)

## **Une fois encore, nous allons devoir nous mobiliser pour faire entendre les infirmières et leur place au sein de l'École.**

Oui il faut se mobiliser car nous ne pouvons attendre pour suivre l'évolution des choses. La concertation qui a duré tout l'été n'a pas laissé la parole aux infirmières présentes dans l'atelier sur la santé à l'école. Alors que les infirmières représentent 85% des personnels de santé de l'École, leur temps de parole a été 5 fois inférieur à celui accordé aux médecins.

**L'enjeu est important pour notre profession et pour les élèves !**

Le projet de loi doit être rédigé "d'ici début novembre" et présenté alors au Conseil d'Etat. Le texte sera présenté en Conseil des ministres le 12 ou le 19 décembre et le débat parlementaire "aura lieu à partir de janvier".

**Bref c'est demain, alors bougeons tant qu'il est encore temps !**

### **Inscription à la manifestation nationale A Paris le jeudi 22 novembre 2012.**

Le SNICS a réservé un bus pour le déplacement à Paris. Il partira :

- **Quimper**-ZA de Troyalac à ST Evarzec - Départ : 5h.
- **Lanester**-Parking Mac-DO - Départ : 5h.45
- **Ploërmel**- Parking Buffalo-Grill - Départ : 6h45.
- **Rennes**-Centre Alma-Côté pépinière - Départ : 8h

La journée est organisée sous forme d'un congrès exceptionnel qui s'adresse à tous : syndiqué(e)s, non syndiqué(e)s, titulaires, stagiaires, contractuel(e)s. Vous devez présenter une demande d'autorisation d'absence à votre chef d'établissement avant le 15 novembre, la convocation se trouve en pièce jointe.

Une participation financière de 30 € sera demandée pour les collègues participantes. Celles qui ne pourraient se déplacer mais qui souhaitent apporter leur soutien à la mobilisation peuvent envoyer leur souscription à la trésorière académique

Le SNICS fera à nouveau fonctionner la solidarité pour que toutes, quelle que soit notre académie puissent se mobiliser. Nous devons être plus nombreuses que le 10 janvier.

- Je m'inscris pour le déplacement du 22 novembre 2012 à Paris -

Nom..... Prénom.....

Portable..... Adresse électronique : .....

Renvoyer ce coupon à la secrétaire académique Cécile Guennec : [cecile.guennec@gmail.net](mailto:cecile.guennec@gmail.net)  
ou contacter vos responsables départementales pour tout renseignement.

Je ne m'inscris pas pour le déplacement du 22 novembre 2012 à Paris mais je participe financièrement :

Nom..... Prénom.....

Portable..... Adresse électronique : .....

A adresser à la trésorière : Laurence Frajdenberg, 34 rue du professeur Cassin, 56850 Caudan.